



Mark Edwards/StillPictures

d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux, régionaux et locaux.

Entre 2000 et 2004, les pays africains ont préparé et soumis au secrétariat de la Convention pas moins de trente plans d'action nationaux. Ils ont entrepris ce travail laborieux avec enthousiasme. Et ils se sont montrés soucieux d'agir dans l'esprit de la Convention, fondé sur des principes novateurs tels que la participation accrue de la société civile à la planification et à la prise de décisions, et une meilleure interaction intersectorielle. De fait, le processus s'est véritablement déroulé dans un cadre d'entente mutuelle et a bénéficié d'un niveau de participation élevé.

Plan stratégique

C'était sans doute la première fois, dans certains pays, que l'environnement rassemblait un groupe si varié de parties prenantes et stimulait un dialogue politique à un niveau si élevé. La Conférence des Parties, qui s'est réunie en octobre dernier à Nairobi, a accompli un certain nombre de progrès notables, notamment en ce qui concerne le renforcement des synergies avec les conventions sur le climat et la biodiversité. La Conférence a également débouché sur l'adoption de nouvelles initiatives, telles que TerrAfrique, un plan stratégique prévoyant des mesures à long terme pour lutter contre la désertification. Enfin, la conclusion d'un mémorandum d'accord avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) marque une étape vers le financement des projets à venir.

Soutien financier

Ces avancées ne sauraient cependant masquer les défaillances qui compromettent la faisabilité même de la conception et de l'exécution des programmes de lutte contre la désertification, tout comme leur impact et leur efficacité. L'écart entre l'ampleur du problème posé par la dégradation des sols et l'insignifiance des actions menées jusqu'à présent demeure considérable.

Malgré la mobilisation de tous les secteurs de la société civile et les efforts du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale, rares sont les programmes anti-désertification, particulièrement en Afrique, qui ont reçu un appui financier suffisant. Les pays les plus durement touchés par cette situation sont, malheureusement, ceux qui pâtissent de la baisse des revenus de l'agriculture et de l'élevage, qui à son tour contribue à l'insécurité alimentaire et à l'apparition de conflits dont l'enjeu est le contrôle des ressources naturelles.

La Convention préconise un ►

A la recherche

d'un nouveau départ

MASSE LO et OUSSOUBY TOURE mettent la communauté internationale au défi d'accorder enfin une plus grande priorité à la lutte contre la désertification, en tant que partie intégrante de la lutte contre la pauvreté

Contrairement à d'autres conventions internationales, telles que celles sur le climat et la biodiversité, la Convention sur la lutte contre la désertification n'a suscité qu'un soutien politique limité de la part de la communauté internationale. Cela est fort regrettable, d'autant que cet accord multilatéral constitue un véritable projet de société – « une Convention pour la vie », selon les termes mêmes d'un participant.

L'accord préconise, en effet, la démocratisation et le pluralisme, et jette les bases d'une participation accrue des citoyens et de la société

civile au développement de leur pays. Il nous permet même de combattre l'une des conséquences directes de la désertification, l'immigration, si vivement perçue et redoutée par le public occidental. Comment expliquer, alors, que cet accord ait si peu retenu l'attention de la communauté internationale et obtenu un financement si dérisoire?

La décision de proclamer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification a été prise dix ans après la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention. Au cours de cette décennie, les pays les plus touchés par la dégradation des sols ont été contraints

changement radical des modalités d'application des politiques de développement et de coopération. Il s'agit véritablement d'une convention sur le développement, dont les fondements sont les suivants :

- Comprendre les besoins essentiels des communautés locales en matière d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'énergie, d'hygiène, etc.

- Recourir à la pression politique et institutionnelle pour accélérer la décentralisation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

- Elargir le cadre du débat, pour y inclure les organisations non gouvernementales, les communautés locales, les mouvements de femmes, la jeunesse, ainsi que d'autres groupes sociaux souvent marginalisés – c'est-à-dire démontrer un intérêt réel pour la gouvernance démocratique.

- Créer un environnement porteur, de nature à générer des revenus adéquats, à donner aux communautés locales les moyens d'améliorer leur qualité de vie, et à promouvoir une politique de paix – l'ensemble de ces éléments étant indispensable à la poursuite du développement durable.

Pour ces diverses raisons, il n'est pas exagéré d'affirmer que :

- Les projets de lutte contre la pauvreté et ses conséquences (telles que les migrations et les conflits pour le contrôle des ressources naturelles) qui ont conduit – sous l'égide de la Banque mondiale – à la définition des stratégies nationales, constituent des projets de lutte contre la désertification à part entière.

- Les plans d'action pour lutter contre la désertification élaborés dans l'esprit de la Convention contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Klaus Toepfer, ancien Directeur exécutif du PNUE, déclare à ce propos : « La lutte contre la désertification est primordiale dans la réalisation des OMD ».

- Les plans d'action pour lutter contre la désertification devraient permettre de démocratiser la gouvernance et d'appliquer les principes de transparence et de responsabilité.

- La lutte contre la désertification permet d'atténuer les effets des migrations causées par la détérioration des conditions de vie dans les zones arides. La baisse du rendement agricole dans les régions touchées par la dégradation des sols est, en effet, la principale cause de migration.

L'Année internationale offre une nouvelle occasion de relancer la mise en application des mesures prévues par les plans d'action de lutte contre la désertification à tous les niveaux – national, régional et local.

Encore faut-il que des fonds additionnels soient mobilisés et que les plans d'action

soient pleinement intégrés aux politiques macroéconomiques, afin de surmonter les obstacles qui entravent le fonctionnement effectif de la Convention et de mettre à profit les nombreuses opportunités qu'elle présente. Que le financement à venir prenne la forme de « ressources nouvelles et additionnelles », par le biais de l'aide publique au développement par exemple, ou qu'il découle de l'annulation de la dette, l'important est de consacrer à la Convention les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Diverses initiatives visant à proposer de nouvelles approches et à formuler de nouveaux objectifs devraient voir le jour au cours de l'Année internationale. Elles pourraient porter, entre autres, sur une amélioration des connaissances de la désertification, ses causes et ses conséquences, notamment dans les pays du Nord, ainsi que sur la mise en évidence des corrélations qui existent entre la désertification et d'autres phénomènes, tels que l'insécurité alimentaire, la pauvreté, etc.

Il faudrait se fixer les objectifs suivants :

- 1) Mobiliser les 7 grandes organisations non gouvernementales du Nord pour lutter contre la désertification.

- 2) Parvenir à ce que la communauté internationale prenne pleinement conscience des liens directs qui existent entre la lutte contre la désertification et la réalisation des OMD d'une part, et la lutte contre les migrations et les déplacements de populations d'autre part.

- 3) Relancer les organismes de développement bilatéral et multilatéral, ainsi que les membres du G8, pour les persuader d'accorder à la Convention une place prépondérante dans leurs agendas.

4) Enfin, créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un plan stratégique à long terme pour la mise en œuvre de la Convention.

L'appel à un soutien plus prononcé en faveur de la mise en œuvre de la Convention, lancé à l'occasion du Sommet mondial de l'année dernière, avait laissé espérer que la récente Conférence des Parties marquerait une étape décisive vers une plus grande préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la désertification. Celle-ci semblait alors avoir compris l'impossibilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement sans prendre en compte les causes profondes de la pauvreté en milieu rural, intrinsèquement liées à la dégradation des sols et à la perte de revenus agricoles qui en résulte.

Malgré cet espoir, la Conférence des Parties s'est achevée sur un désaccord, les pays du Nord préconisant des « réformes » et ceux du Sud tentant de convaincre leurs partenaires que la lutte contre la désertification contribue à la lutte contre la pauvreté, et qu'en cela, elle est absolument indispensable. Il faut continuer d'espérer que 2006, Année internationale des déserts et de la désertification, se traduira par un nouveau départ. Et que cette fois-ci, ce sera le bon ■

Masse Lo, ancien Coordonnateur du Réseau des ONG mondiales et africaines contre la désertification, est Directeur du Programme régional de LEAD pour l'Afrique francophone. Oussouby Touré est sociologue, écologiste et consultant international.



Richard Linero/UNEP